

A660/RN250

Amélioration de la desserte du sud du Bassin d'Arcachon

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
Services des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine

Projet d'amélioration de la desserte du Sud du Bassin d'Arcachon par l'axe A660-RN250

Ouverture d'une enquête unique préalable à autorisation environnementale, à déclaration d'utilité publique des travaux et à mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gujan-Mestras.

Une enquête publique unique, au sens des articles L123-6 et L181-10 du code de l'environnement, est prescrite, **du lundi 20 août au jeudi 20 septembre 2018 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur l'autorisation environnementale, la déclaration d'utilité publique des travaux et la mise en compatibilité du PLU de la commune de Gujan-Mestras.

Le projet, présenté pour le compte de l'Etat par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, maître d'ouvrage délégué, consiste en :

- la création d'échangeurs en lieu et place des carrefours giratoires existants à Césarée et La Hume sur l'A660,
- la mise à 2x2 voies de la RN250 (actuellement en 2x1 voies) jusqu'au giratoire de Bissérié avec réaménagement de celui-ci,
- la création d'un carrefour intermédiaire au Sud de la RN250 dans le sens Ouest-Est (retour vers Bordeaux) entre Bissérié et La Hume, vers la zone d'activité de La Teste-de-Buch.

Les communes concernées par l'enquête sont Gujan-Mestras et La Teste de Buch.

Le projet est soumis à enquête publique au titre des articles L1 et L110-1 du code de l'expropriation, L153-54 et 55 du code de l'urbanisme et L181-9 et 10 du code de l'environnement.

Des informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, maître d'ouvrage délégué (Madame MIOSSEC, Téléphone : 05.56.93.32.00 – courriel : dirnb.sdit.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr) à l'adresse suivante : SDIT / DIRN Bordeaux (Service Déplacements, Infrastructures et Transport / Département des investissements sur routes nationales de Bordeaux), Cité Administrative, Rue Jules Ferry, B.P. 55, 33090 BORDEAUX Cedex.

Le public aura la possibilité **pendant la période indiquée ci-dessus** de prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant notamment les avis des collectivités concernées, le résumé non technique, une étude d'impact valant notice d'incidences, un dossier de mise en compatibilité, une évaluation environnementale, l'avis unique de l'autorité environnementale, le bilan de la concertation publique et les avis recueillis lors de la phase d'examen de l'autorisation environnementale :

- **en Mairie de Gujan-Mestras, siège de l'enquête**, Place du Général de Gaulle, à l'accueil de la Mairie du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 puis de 13h30 à 17h30.
- **en Mairie de La Teste de Buch**, 1 Esplanade Edmond Doré, à l'accueil de la Mairie du lundi au vendredi de 08h15 à 17h30,

et depuis le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde situé au rez-de-chaussée, hall d'accueil de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux du lundi au jeudi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Par ailleurs, dans les mêmes conditions de délai, le dossier sera consultable par le biais du **site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr (rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques ») ou sur le site www.registre-numerique.fr/desserteSB-gironde.**

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de la consultation le 20 septembre 2018, au Président de la Commission d'Enquête :

- **par écrit**, sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet dans les lieux d'enquête précités,
- **par correspondance**, à la Mairie de Gujan-Mestras, **siège de l'enquête**,
- **par voie électronique**, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible par le site internet des Services de l'État en Gironde ou directement à l'adresse suivante : desserteSB-gironde@mail.registre-numerique.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées à la Commission d'Enquête désignée lors de ses permanences, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables par le biais du site internet des services de l'Etat en Gironde ou sur le site www.registre-numerique.fr/desserteSB-gironde.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès du **Préfet de la Gironde, autorité organisatrice** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service des Procédures Environnementales – Cité administrative – 2 rue Jules Ferry, BP 90 – 33090 BORDEAUX Cedex) du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, et des observations formulées par le public pendant toute la durée de celle-ci.

Par décision du Président du tribunal administratif de Bordeaux, une Commission d'Enquête a été désignée pour conduire cette consultation, composée comme suit :
Président : M. Bernard LESOT, Président de Section à la Chambre Régionale des Comptes retraité,

Membres : Mme Christine BOUTES, Spécialiste en santé et sécurité au travail, et M. Hugues MORIZOT, Chargé de mission en aménagement et en développement économique des territoires.

Les membres de la commission se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **en Mairie de Gujan-Mestras :**
 - le lundi 20 août de 8h30 à 11h30
 - le mardi 28 août de 14h00 à 17h00
 - le mercredi 5 septembre de 8h30 à 11h30
 - le lundi 10 septembre de 9h00 à 12h00
 - le vendredi 14 septembre de 13h30 à 16h30
 - le jeudi 20 septembre de 14h30 à 17h30
- **en Mairie de La Teste de Buch :**
 - le lundi 20 août de 13h00 à 16h00
 - le mardi 28 août de 9h30 à 12h30
 - le mercredi 5 septembre de 13h à 16h
 - le lundi 10 septembre de 14h30 à 17h30
 - le vendredi 14 septembre de 9h30 à 12h30
 - le jeudi 20 septembre de 8h30 à 11h30

Le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête resteront à la disposition du public, **pendant un an** à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sur le site internet des services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr et dans les mairies concernées.

Ces documents seront communiqués à toute personne qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.

L'autorisation environnementale sera accordée ou refusée par arrêté préfectoral. Le Préfet de la Gironde est également compétent pour statuer sur l'utilité publique des travaux emportant mise en compatibilité du PLU de Gujan-Mestras.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet www.gironde.gouv.fr et affiché dans les mairies et sur les lieux des travaux.

